

CHIFFRES CLÉS

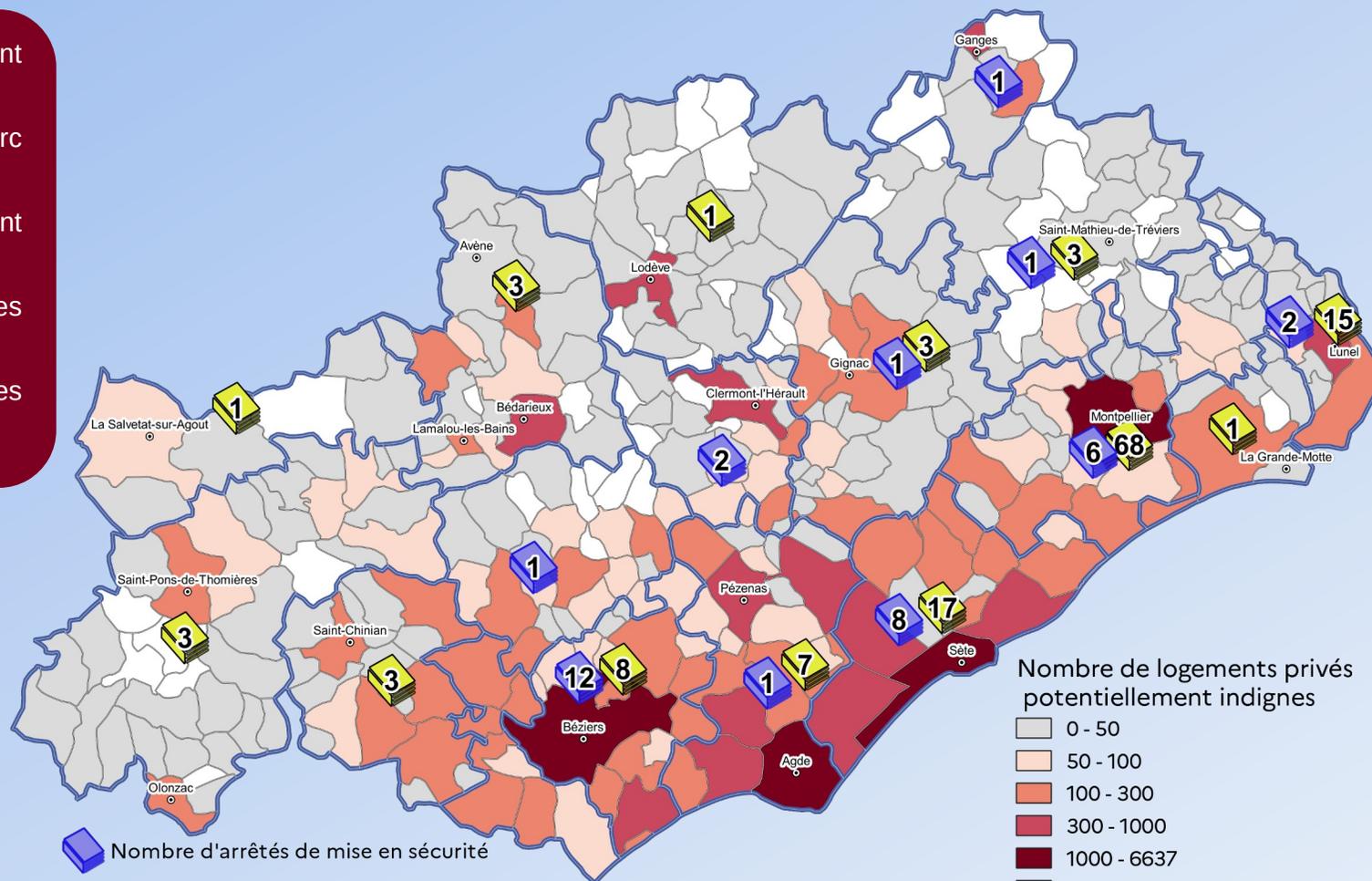
38.500 logements privés potentiellement indignes (PPPI)

7,8 % des résidences principales du parc privé potentiellement indignes

68 % des logements potentiellement indignes concentrés sur la plaine littorale

12 à 24 % : part du PPPI dans les centralités historiques de l'arrière pays

> 16 % : part du PPPI dans les EPCI des hauts cantons de l'Hérault



Sources : RP 2017 (FILOCOM), ARS

Un logement est considéré comme « indigne » dès lors que son occupation fait peser un risque sur la santé ou la sécurité des personnes.



Ce qu'il faut retenir en 2021

865 signalements

571 constats de non décence

133 arrêtés d'insalubrité

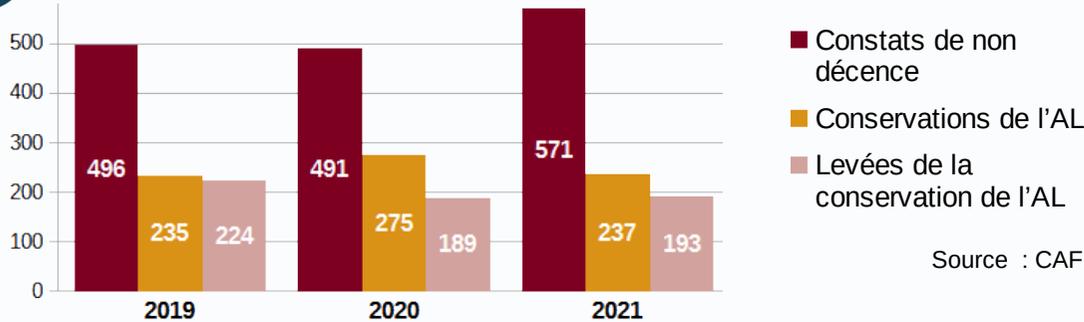
35 arrêtés de mise en sécurité

37 communes ont instauré le permis de louer

15/12/2021 : 1^{er} COPIL Permis de louer

112 logements très dégradés rénovés avec des aides de l'ANAH

Caisse d'allocations familiales : contrôle de la décence des logements



Source : CAF

En cas de non décence et si le propriétaire bailleur ne fait pas les travaux dans le délai imposé, la CAF peut conserver les allocations logement (AL) perçues par le bailleur*

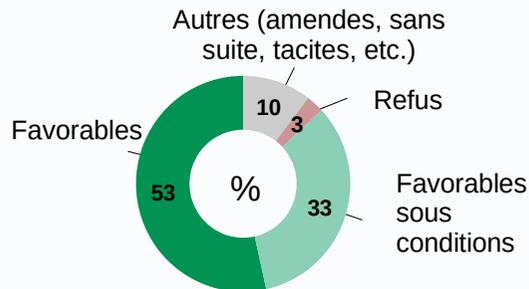
*18 mois, renouvelable 2 fois 6 mois

Permis de louer : contrôle préalable des mises en location

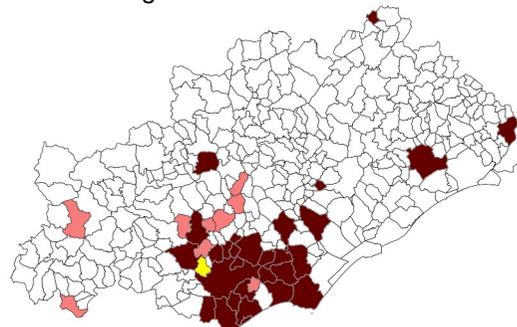
37 communes concernées
2 622 demandes

Tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné à demander une autorisation préalable pour la mise en location d'un logement.

Bilan 2019/2021

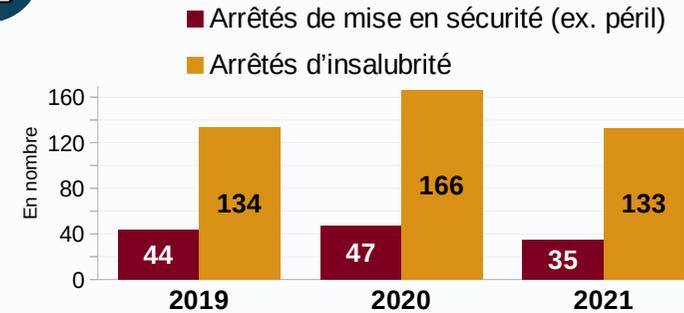


3 amendes prononcées par le préfet à l'encontre de propriétaires.



- Autorisation préalable de mise en location effective [28]
- Autorisation de mise en location avec délibération non exécutoire [9]
- Déclaration de mise en location [1]

Arrêtés de mise en sécurité et d'insalubrité

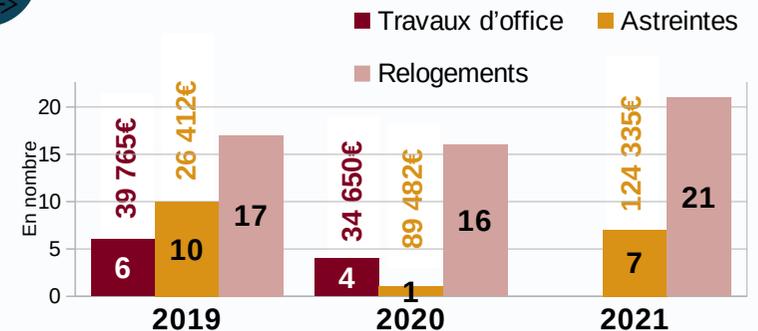


Arrêté de mise en sécurité : si un immeuble ou un logement présente un danger pour la sécurité des habitants et des riverains, le maire doit en interdire l'accès.

Arrêtés d'insalubrité : si un immeuble ou un logement présente des dégradations pouvant constituer un danger pour la santé des personnes, le préfet doit ordonner des travaux de remise en état du logement.

Sources : ARS, @CTES et collectivités (données non exhaustives)

Mesures d'exécution d'office



Astreinte administrative : il s'agit d'une contrainte financière à l'encontre des propriétaires défaillants dans l'exécution des mesures prescrites par l'arrêté (hébergement, relogement, travaux).

Exécution d'office : en cas de carence du propriétaire, le maire ou le préfet peut assurer l'exécution des mesures prescrites au frais du propriétaire (travaux, hébergement, relogement) pour mettre fin aux désordres constatés.